



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 7 juillet 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Monsieur le directeur
HAGANIS
Pôle assainissement, études et travaux
Rue du Trou aux Serpents
CS 82 095
57052 METZ cedex 02

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant des travaux de protection d'une canalisation d'assainissement eaux usées le long du ruisseau le Champ le Boeuf à Mécleuves

Réf : CBI

P.J : Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Travaux de protection d'une canalisation d'assainissement eaux usées le long du ruisseau le Champ le Boeuf à Mécleuves

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **4 juillet 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2017-00285**
- Dossier réalisé par : **Fluvial-IS**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.



Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune MECLEUVES où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Antoine-Potier', with a stylized flourish at the end.

Valérie ANTOINE-POTIER